La FORCE de l'INDEPENDANCE
SNICA FO
Syndicat National des Inspecteurs Cadres et Administratifs Force Ouvrière
Permis de conduire et Sécurité Routière
46 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS Tél : 01.45.31.07.32
Courriel : snica.fo@gmail.com – Site internet : www.snica-fo.org

EXTERNALISATION / TITRES PROS : LE SNICA-FO ECRIT AUX MINISTRES DARMANIN ET BORNE

En marge du *COPIL* de *RDV PERMIS* qui s'est tenu hier à Auch, la DISR, Marie Gautier-Melleray a clairement affirmé au SNICA-***FO*** que **le projet d'externalisation** ne visait pas à augmenter les missions de contrôle, comme l'explique depuis le début son Sous-directeur, mais bien **à augmenter la production d'examens**.

Le temps presse, ainsi le SNICA-***FO*** s'adresse directement aux décideurs, donc aux ministres concernés*.

*Le même courrier a été envoyé à Elisabeth Borne, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, donc en charge de la mise en œuvre des titres professionnels

La FORCE de l'INDEPENDANCE
SNICA FO
Syndicat National des Inspecteurs Cadres et Administratifs Force Ouvrière
Permis de conduire et Sécurité Routière
46 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS Tél : 01.45.31.07.32
Courriel : snica.fo@gmail.com – Site internet : www.snica-fo.org

Paris, le 22 septembre 2020

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur

Référence : SG/12/20
Objet : Externalisation des examens des titres professionnels de conducteurs routiers

Monsieur le Ministre,

Mon organisation syndicale, largement majoritaire dans le corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), a appris en début de ce mois et sans qu'aucune concertation préalable n'ait été conduite, que la Délégation à la Sécurité Routière souhaitait « *réduire la contribution des inspecteurs du permis de conduire* » dans le cadre des examens des titres professionnels de conducteurs routiers.

Cette orientation vise à externaliser l'ensemble des épreuves *« hors circulation »* du permis de conduire de ces titres professionnels sur leurs deux volets, marchandises et voyageurs. Le projet consiste à confier la réalisation de ces examens aux professionnels du secteur qui, pour l'heure, accompagnent les IPCSR dans leurs missions mais sans avoir de pouvoir décisionnaire quant au résultat de ces évaluations.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les conséquences induites d'une telle décision si elle venait à être confirmée. En effet, le corps des inspecteurs du permis de conduire est par nature totalement indépendant des centres de formation et dispose d'un statut

qui le protège de toutes pressions extérieures, ce qui n'est pas le cas des professionnels de la route dont la proximité avec les centres de formation est évidente.

Les IPCSR bénéficient par ailleurs d'une formation initiale et continue, spécifique et approfondie à l'Institut National de Sécurité Routière et Recherches (INSERR).

Les IPCSR présentent donc les qualités indispensables pour ce type de missions : compétence technique, indépendance et solide formation déontologique.

Les examens de ces titres professionnels constituent le socle de compétences des futurs conducteurs routiers de véhicules lourds et impactent de ce fait directement la sécurité routière et le risque d'accidents du travail de ces salariés. C'est ainsi que nous estimons que le haut niveau d'exigence et d'impartialité actuel doit continuer de présider à la délivrance de ces titres.

L'expérience de la dernière externalisation dans notre secteur (l'examen du code de la route) a par ailleurs conduit vos services à constater l'émergence d'une fraude massive dans le passage de ces examens (usurpation d'identité, candidats passant l'examen sans surveillance etc.). Ce constat doit, de notre point de vue, éclairer toute orientation politique dans notre secteur.

Mon organisation syndicale, vous sollicite afin d'être reçue dans les meilleurs délais par vos services, avant toute prise de décision sur ce sujet.

En donnant une suite favorable à notre demande, vous témoigneriez, notamment auprès des agents que nous représentons, de votre attachement à un dialogue social constructif dont nous déplorons qu'il n'ait pas eu lieu sur ce dossier.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Laurent DEVILLE
Secrétaire général

Copie : Monsieur Jean-Benoît Albertini, Secrétaire général du ministère de l'intérieur
Madame Marie Gautier-Melleray, Déléguée à la sécurité routière

SNICA FO